



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire :

Mme Nathalie BOUVET

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN.

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

OBJET : 35 - Avenant n°1 à la convention pour la gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques

Délibération n° 007478

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/03/2024

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Avenant n°1 à la convention pour la gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques

Rapporteur : Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	13/02/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent projet d'avenant vise à prolonger la durée du contrat de subvention passé avec l'Agence de l'Eau pour les années 2022 et 2023 en repoussant le démarrage de certaines opérations à fin 2024.

Le contrat passé avec l'Agence de l'Eau pour les années 2022 et 2023 avait notamment pour vocation de favoriser les actions de déconnexion des eaux pluviales et les mises aux normes de différentes stations d'épurations.

Certaines de ces opérations n'ont pu être conduites à leur terme dans le cadre de ce contrat en lien avec des difficultés du marché du travail, que ce soit du côté Grand Besançon Métropole (GBM) ou du côté des entreprises de travaux ou des bureaux d'études, auxquelles il faut ajouter le contexte géopolitique ayant eu un impact fort sur le coût et la disponibilité des matières premières.

Ces mêmes difficultés ont été rencontrées par les entreprises se proposant de se mettre en conformité pour leurs rejets d'effluents non domestiques.

L'objet de l'avenant est de reporter la date limite de commencement des travaux relatifs à ces opérations à fin 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône, la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs et GBM,

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à :
 - o signer l'avenant à la convention annexé au présent rapport,
 - o solliciter les subventions allouées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie BOUVET,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

**Contrat de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole
Pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement
et des milieux aquatiques**

2022-2023

AVENANT N° 1

Entre,

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, représentée par son Vice-Président, Monsieur Christophe LIME, en vertu de la délibération n° du 7 mars 2024, désignée ci-après par « CU GBM »,

La ville de Besançon, représentée par sa Maire, Madame Anne VIGNOT, en vertu de la délibération n° du Conseil Municipal du 29 février 2024, désignée ci-après par « Ville de Besançon »,

Le Syndicat Mixte du Marais de Saône, représenté par son Président, Monsieur Ludovic FAGAUT, en vertu de la délibération n° du, désignée ci-après par « Syndicat Mixte du Marais de Saône »,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE

et,

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Nicolas CHANTEPY, Directeur Général par intérim, désignée ci-après par « l'agence »,

Vu le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau,

Vu le contrat de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole signé le 24 février 2023,

Vu l'avis de la commission des aides de l'Agence de l'eau du 27 octobre 2022,

Vu le courrier de l'élu en charge de l'eau et de l'assainissement de la Communauté Urbaine du Grand Besançon daté du 07/12/2023 faisant part de la nécessité de disposer d'un délai supplémentaire pour engager, dans le cadre du contrat, les opérations les plus complexes.

Vu l'animation de l'opération collective Préventox en cours de niveau 2 sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Besançon, et pour palier à l'absence d'animation sur la période du 01/01/2022 au 31/03/2022.

Il est arrêté les éléments qui suivent :

Article 1 :

Le présent avenant modifie les articles suivants du contrat de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole :

- Article 2 : Durée du contrat
- Article 6-2 : Engagement de l'Agence de l'eau.

Article 2 - Durée du contrat est modifié comme suit :

Le contrat était initialement prévu pour une durée de 2 ans comprenant les années 2022 et 2023. Le présent avenant propose de le prolonger à l'année 2024 selon les conditions de son article 3.

Article 2 - Engagement et exigences de l'Agence de l'eau

Article 6-2 du contrat - Engagement de l'Agence de l'eau est modifié comme suit :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au « Contrat de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques » sur une période couvrant les années 2022 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'Agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau sur la période 2022 à 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de 3 838 124 €.

Les aides prévues en 2024 sont conditionnées à un dépôt de la demande d'aide au plus tard le 30 juin 2024 et à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024. L'Agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aide**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée, ainsi que les actions prioritaires identifiées pour la mise en œuvre de son programme de mesures, l'Agence garantit le financement aux taux prévus, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat pour les opérations suivantes :

➤ **Garantie de financement et de taux d'aide**

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	C
CU GBM	Schéma directeur eaux pluviales		
CU GBM	Gestion patrimoniale des réseaux : poursuite de la migration vers SIG (zone Besançon)		
CU GBM	Désimperméabilisation de la place de Lattre de Tassigny à Besançon		
CU GBM	Requalification de la rue d'Emagny à Pouilley-les-Vignes		
CU GBM	Désimperméabilisation de l'allée de Roncevaux à Châtillon-le-Duc		
CU GBM	Déconnexion des EP - Parvis du CHRU		
CU GBM	Déconnexion voirie rue des Trois Croix à Miserey-Salines		
CU GBM	Désimperméabilisation de la place de la Bascule à Besançon		
CU GBM	Réalisation de l'étude sur le milieu récepteur du système d'assainissement de Port-Douvot		
CU GBM	Financement d'un poste pour l'animation de la préservation des captages	AGR0303 AGR0401	
CU GBM	Essai de pompage en nappe alluviale sur ressources stratégiques : Deluz, Torpes, Thoraise-Boussières, Montferrand-le-Château et non stratégiques Routelle, Roset-Fluans		
CU GBM	Schéma directeur du système d'assainissement de Chemaudin et Vaux (Vaux les Prés) - (1 200 EH)		
CU GBM	Ressources de Novillars - Réhabilitation des têtes de puits		
CU GBM	Animation Préventox	IND0901	
CCI SD	Animation Préventox	IND0901	
CU GBM	Établissement des diagnostics permanents sur systèmes de 2 000 à 10 000 éqH (DSP)		
CU GBM	Cadrage de l'étude sur la protection des ressources stratégiques de CU GBM		
CU GBM	Schéma directeur du système d'assainissement d'Amagney (900 EH)		
CU GBM	Schéma directeur du système d'assainissement de Chaucenne (1 000 EH)		
CU GBM/CCI SD	Communication Préventox	IND0901	
CU GBM	Gestion patrimoniale des réseaux : plan au 1/5000		
Entreprises/collectivités	Préventox : investissement entreprises et CTM	IND0901	

gt clim i/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération en HT	Assiette Agence de l'opération en HT	Taux d'aide de l'Agence (aide classique)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique)
non	2022	360 000 €	360 000 €	50 %	180 000 €
non	2022	200 000 €	200 000 €	50 %	100 000 €
oui	2022	467 182 €	467 182 €	7,7 %	36 000 €
oui	2022	201 419 €	20 000 €	50 %	10 000 €
oui	2022	211 900 €	148 050 €	50 %	74 025 €
oui	2022	133 105 €	24 000 €	50 %	12 000 €
oui	2022	200 000 €	124 000 €	50 %	62 000 €
oui	2022	1 380 000 €	112 000 €	50 %	56 000 €
non	2024	60 000 €	60 000 €	50 %	30 000 €
non	2022	40 000 €	40 000 €	70 %	28 000 €
non	2024	40 000 €	40 000 €	70 %	28 000 €
non	2022	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
non	2024	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
non	2022	40 000 €	40 000 €	50 %	20 000 €
non	2022	80 000 €	8 000 €	50 %	4 000 €
non	2022	40 000 €	40 000 €	50 %	20 000 €
non	2022	25 000 €	25 000 €	70 %	17 500 €
non	2022	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
non	2022	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
non	2022	5 000 €	5 000 €	70 %	3 500 €
non	2022	7 000 €	7 000 €	50 %	3 500 €
non	2022	600 000 €	451000 €	40 à 70 %	316 000 €

Maitre d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM
Syndicat mixte du marais de Saône	Restauration du ruisseau du Pontot (report et revalorisation 2021) et restauration de l'étang	MIA0202 MIA0602
Syndicat mixte du marais de Saône	Poste d'animateur sur AAC Arcier	
Syndicat mixte du marais de Saône	Travaux 2022 de remise en état de prairies (parcs 5 et 6)	MIA0602
Syndicat mixte du marais de Saône	Programme d'analyses des eaux sup/sout	
Ville de Besançon	Désimperméabilisation de l'école Pierre et Marie Curie	
CU GBM	Désimperméabilisation des rues du Bougney, Querret, Clemenceau, Leroy, Villarceau à Besançon	
CU GBM	Travaux station d'épuration de Fontain	ASS0402
CU GBM	Travaux station d'épuration de Pugey	ASS0402
CU GBM	Besançon, STEP de Port Douvot, travaux de création d'une installation de chaulage permanente des boues de la STEP	
CU GBM	Gestion patrimoniale des réseaux : finalisation migration vers SIG (zone Besançon)	
CU GBM	Réaliser l'étude sur les ressources stratégiques retenues en vue de leur préservation qualitative et quantitative	
CU GBM	Financement d'un poste pour l'animation de la préservation des captages	AGR0303 AGR0401
CU GBM	Etablissement d'un PGSSE	
CU GBM	Animation Préventox	IND0901
CU GBM	Animation Préventox	IND0901
CCI SD	Animation Préventox	IND0901
CCI SD	Animation Préventox	IND0901
CU GBM	Établissement des diagnostics permanents sur systèmes de 2 000 à 10 000 éqH (Régie)	
CU GBM	Schéma directeur du système d'assainissement de Vieilley (900 EH)	
CU GBM	Schéma directeur du système d'assainissement de Champagney (350 EH)	
CU GBM	Schéma directeur du système d'assainissement de Champoux (EH)	
CU GBM/CCI SD	Communication Préventox	IND0901
CU GBM	Réaliser les actions de protection sur une ressource stratégique	
Entreprises/collectivités	Préventox : investissement entreprises et CTM	IND0901
Syndicat mixte du Marais de Saône	Poste d'animateur sur AAC Arcier	

ngt clim ui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération en HT	Assiette Agence de l'opération en HT	Taux d'aide de l'Agence (aide classique)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique)
oui	2022	65 000 €	65 000 €	50 %	32 500 €
non	2022	50 000 €	50 000 €	70 %	35 000 €
oui	2022	23 000 €	23 000 €	50 %	11 500 €
non	2022	5 000 €	5 000 €	50 %	2 500 €
oui	2022	518 627 €	518 627 €	30 %	155 588 €
oui	2024	1 860 000 €	608 000 €	50 %	304 000 €
non	2024	600 000 €	360 000 €	50 %	180 000 €
non	2024	1 050 000 €	577 382 €	50 %	288 691 €
non	2023	300 000 €	300 000 €	50 %	150 000 €
non	2023	200 000 €	200 000 €	50 %	100 000 €
non	2024	60 000 €	60 000 €	70 %	42 000 €
non	2023	40 000 €	40 000 €	70 %	28 000 €
non	2023	50 000 €	50 000 €	50 %	25 000 €
non	2023	80 000 €	80 000 €	50 %	40 000 €
non	2024	80 000 €	80 000 €	50 %	40 000 €
non	2023	8 000 €	8 000 €	50 %	4 000 €
non	2024	8 000 €	8 000 €	50%	4 000 €
non	2023	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
non	2024	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
non	2024	30 000 €	30 000 €	50 %	15 000 €
non	2024	20 000 €	20 000 €	50 %	10 000 €
non	2023	5 000 €	5 000 €	70 %	3 500 €
non	2024	60 000 €	60 000 €	70 %	42 000 €
non	2024	712 000 €	380 000 €	40 à 70 %	284 000 €
	2023	51 000 €	51 000 €	70 %	35 700 €

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)
Syndicat mixte du marais de Saône	Reconnexion d'anciens chenaux latéraux du ruisseau des Marais	MIA0202 MIA0602	oui
Syndicat mixte du marais de Saône	Travaux 2023 restauration du bas de la Perrouse	MIA0202 MIA0602	oui
Syndicat mixte du marais de Saône	Programme d'analyses des eaux sup/sout		non
Ville de Besançon	Désimperméabilisation de l'école primaire Ile de France		oui
Ville de Besançon	Désimperméabilisation de l'école élémentaire Jules Ferry		oui
Ville de Besançon	Désimperméabilisation du cimetière Saint-Ferjeux		oui
TOTAL garantie de taux			

2 opérations du volet « industriel » ajoutées dans le cadre de l'avenant afin de permettre la poursuite de l'ani
Afin de respecter la contractualisation initiale en montant d'opérations et montant d'aide, les investissements

➤ **Financement des aides contractuelles exceptionnelles**

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)
CU GBM	Deluz, rue des Longeaux et de Fretille, renouvellement AEP		non
CU GBM	Deluz, rue des Longeaux et de Fretille, mise en séparatif EU		non
CU GBM	Travaux de STEP de Chaudefontaine		non
CU GBM	Torpes renouvellement STEP		non
TOTAL aides exceptionnelles			
TOTAL CONTRAT			

Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération en HT	Assiette Agence de l'opération en HT	Taux d'aide de l'Agence (aide classique)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique)
2023	24 000 €	24 000 €	50 %	12 000 €
2023	18 000 €	18 000 €	50 %	9 000 €
2023	5 000 €	5 000 €	50 %	2 500 €
2024	626 400 €	626 400 €	30 %	187 920 €
2024	564 000 €	470 000 €	30 %	141 000 €
2024	640 000 €	320 000 €	50 %	160 000 €
	11 991 633 €	7 433 641€		3 455 924 €

ation Préventox en 2024.

entreprises et CTM ont été diminués en 2024.

Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération en HT	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'Agence	Montant aide de l'Agence
2023	580 000 €	580 000 €	14 %	81 200 €
2023	720 000 €	720 000 €	14 %	100 800 €
2023	560 000 €	560 000 €	13 %	72 800 €
2023	910 000 €	910 000 €	14 %	127 400 €
	2 770 000 €	2 770 000 €		382 200 €
	14 761 633 €	10 203 641 €		3 838 124 €

Signatures

A
Le

Le Vice-Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Christophe LIME

A
Le

La Maire
de la Ville de Besançon

Anne VIGNOT

A
Le

Le Président
du Syndicat Mixte
du Marais de Saône,

Ludovic FAGAUT

A
Le

Le Président
la Chambre de commerce et d'industrie
Saône-Doubs

Jean-Luc QUIVOGNE

A
Le

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse
par intérim

Nicolas CHANTEPY